

# PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT : MENSONGES À TOUS LES ÉTAGES !



*La CGT Fonction publique revendique un plan permettant un processus d'intégration dans le traitement brut des primes ayant un caractère de complément salarial.*

*En effet, les primes ne sont pas comptabilisées dans le calcul pour la retraite, sauf pour une infime partie via le Régime additionnel (1 % du traitement brut). Cela a évidemment de fortes conséquences sur le niveau des pensions perçues et sur le taux de remplacement (le rapport entre les derniers salaires et la retraite versée).*

L'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'administration ont mené une enquête sur les primes versées aux fonctionnaires et rendu leur rapport conclusif en juillet 2026.

Ce rapport débute fort : « **Sur la période 2015-2025, durant laquelle le niveau de l'inflation (+20,9 %) a été supérieur à la revalorisation du point d'indice (+6,3%), le montant moyen par agent des primes et indemnités a augmenté de 47,4 %, compensant en partie le faible dynamisme du point d'indice.** »

- 👉 Or, les primes ont souvent servi à satisfaire des revendications catégorielles, pour éviter d'augmenter le point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires (et les pensions de retraite...),
- 👉 Le blocage du point d'indice a fait perdre près de 15 % aux fonctionnaires en 10 ans,
- 👉 L'augmentation de l'ensemble des primes a compensé cette perte (pour les fonctionnaires percevant ces primes...) de 4,6 %...

**La CGT** rappelle qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026, ce sont désormais 862 000 agents publics (dont les A stagiaires des écoles de la Fonction Publique) dont la grille indiciaire est « rattrapée » par le SMIC, c'est à dire dont la rémunération brute est inférieure au SMIC !

La réforme du système de primes dans la fonction publique lancée en 2014 a permis de faire baisser leur nombre de 628 à 543 entre 2015 et 2025. Son objectif était de faire converger les régimes indemnitaires des différents ministères vers un système commun. La réforme n'a été que partiellement appliquée (et notamment pas entièrement à la DGFIP) et la garantie de maintien de rémunération a pour l'instant en partie bloqué ses effets attendus.

**La CGT Finances Publiques revendique** l'abrogation du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et en refuse toute extension en raison de l'iniquité induite par l'hétérogénéité des taux versés selon les secteurs professionnels et de l'opacité des critères d'attribution individuels.

Conscients de la perte d'attractivité de la fonction publique, les auteurs du rapport estiment certaines primes indispensables pour attirer des agents dans des territoires difficiles, compenser des contraintes particulières ou rendre certains métiers plus attractifs.

Pour la CGT Finances publiques, la solution n'est pas là. Améliorer l'attractivité de la Fonction publique passe par le rattrapage des pertes de la valeur du point d'indice (base de calcul de nos salaires) et son indexation sur l'inflation, l'intégration dans nos salaires des primes à caractère salarial avec maintien de la rémunération (après cotisations), des déroulements de carrières plus attractifs, des moyens pour exercer pleinement nos missions de service public dans de bonnes conditions de travail, stopper les restructurations permanentes et l'industrialisation des processus de travail, sortir des logiques managériales toxiques : en bref, redonner du sens et de la reconnaissance au travail !

**36 milliards** ont pu être trouvés pour être dédiés à la guerre, à des armes de destruction massive, qui seront à terme détruites, alors que l'augmentation générale des salaires, elle, profiterait très largement à la consommation des ménages et donc à l'économie du pays.



## **La CGT Finances publiques rappelle**

**que les fonctionnaires ne revendiquent jamais de primes spécifiques, qui mettent à mal la grille indiciaire commune à l'ensemble de la fonction publique, garante de l'égalité de traitement et n'alimentent que partiellement les caisses de sécurité sociale et n'entrent pas dans le calcul de la retraite.**

**Au contraire, ils revendiquent l'augmentation du point d'indice et la prise en compte de l'inflation dans son calcul.**